M. Crève était d'une force herculéenne.

Mardi, après-midi, il était occupé à des travaux de terrassement chez MM. Skene et Devallée, quand, tout à coup, à la suite d'un accès de rage épileptique et folle, il prit une brouette de terrassier, entre ses dents, et la jeta à quelques mètres de lui.

Ce fait assez extraordinaire nous a été affirmé par plusieurs témoins. Après cela, il se prit de querelle avec les autres terrassiers, les menaçant de mort, et annonçant que lui-même n'avait plus que trois jours à vivre.

Il blessa, à la figure, un de ses compagnons de travail, et on nous raconte que sa fureur était telle qu'on dut le conduire au poste, et que l'intervention de quatre agents fut nécessaire.

Lorsqu'il fut un peu calmé, on le relaxa; mais, depuis deux jours, il avait, à différentes reprises, manifesté l'intention de se suicider. Ce matin, vers huit heures, il se rendit au passage à niveau de l'*Allumette*, à proximité duquel il demeurait avec ses parents.

Son père, qui connaissait son fatal projet, ne put parvenir à l'en détourner.

Les observations qu'on lui fit, et la résistance qu'on lui opposa, n'eurent pour effet que de le surexciter davantage.

Lorsqu'on signala le train de neuf heures dix, venant de Roubaix, l'infortuné était là, près de la voie, au milieu de trente ou quarante personnes qui — chose triste à constater — n'osèrent pas intervenir tant, disent-elles, sa rage était effrayante,

Le pauvre père luttait avec lui pour le retenir. Seule, une dame, Mme Debruyne, sage-femme, eut le courage de venir en aide. Mais ce fut inutile; quand le train passa, le malheureux jeune homme se précipita sous les roues.

Le père, qui s'était cramponné à lui, allait être broyé lui-même, et il ne doit la vie qu'au courage de Mme Debruyne qui le retint près d'elle.

Lorsque nous sommes arrivés sur les lieux de ce terrible drame, Dominique Crève venait de rendre le dernier soupir.

Sur la voie gisait encore l'un de ses pieds, qui avait été coupé net, et des débris d'os et de chairs.

Le malheureux avait été transporté dans l'aubette du garde-barrière et n'avait survécu que quelques instants à ses terribles blessures.

Les bras et le second pied avaient également été coupés par les roues de la locomotive; mais ils étaient encore attachés, au reste du corps, par quelques lambeaux de chair.

Il est vraiment triste de devoir constater que, parmi un aussi grand nombre de spectateurs, il ne se soit trouvé qu'une femme assez courageuse pour prêter main forte au pauvre père. Nous n'en dirons pas davantage.

M. Pierre Catteau. — L'amélioration qui s'est produite, dans l'état de l'honorable Conseiller général, s'est maintenue aujourd'hui, et l'espoir va grandissant.

La Chambre de Commerce de Roubaix se réunira demain, vendredi, 14 décembre, à quatre heures, à l'Hôtel-de-Ville. Voici l'ordre du jour :

1° Rapport sur la question d'un musée commercial à *créer à Roubaix* ;

2° Examen d'échantillons de tissus provenant de l'étranger, envoyés par le ministre ;

3° Question des chemins de fer de Roubaix vers Audenaerde et d'Armentières à Roubaix ;

4° Exposition de Ronen 1884. — Programme ;

5° Communication relative au Conditionnement et au détreuisage des laines peignées et filées ;

6° Documents de stastitique reçus de la République Argentine ;

7° Diverses autres communications.

Commissions municipales. — La première et la deuxième commissions sont convoquées pour demain vendredi, 14 décembre, à neuf heures du matin, pour la continuation de l'ordre du jour.

La quatrième commission se réunira lundi, 17 décembre, à deux heures. — Ordre du jour : Réception des clairons scolaires.

Sont adjoints à la commission : M. Delannoy, directeur de l'Académie de musique et M. Turbelin, secrétaire.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Louis Carrette, d'Aelbeke, mère de M. Henri Carrette, le sympathique président du *Cercle Weber*, de Bruxelles.

Tous les Roubaisiens s'associeront au deuil cruel qui frappe M. Henri Carrette.

Les funérailles de Joséphine Lefebvre, la douzième victime de la catastrophe du 5 novembre, ont eu lieu ce matin, à neuf heures, à l'église Notre-Dame.

Une chapelle ardente avait été disposée dans le vestibule de l'Hôtel-Dieu. Sur le cercueil était déposée une couronne offerte par Mme Chatteleyn.

M. le Doyen de Notre-Dame a fait la levée du corps.

Après le cercueil marchaient M. Léon Allart, maire ; M. Moreau conseiller général ; M. Faidherbe, conseiller d'arrondissement ; une dizaine de conseillers municipaux; les membres de la commission des hospices, etc.

Dans l'assistance d'ailleurs peu nombreuse, on remarquait la famille Dillies, avec une partie du personnel de son ancien établissement.

M. Broyer, commissaire central était présent avec quelques escouades d'agents qui formaient la haie.

Dans la rue quelques curieux.

Au cimetière, le cercueil a été descendu dans le caveau qui contenait déjà les cadavres des onze premières victimes.

Souscriptions diverses. — Voici la liste des sommes remises à la Mairie pour les familles des victimes pendant la journée du 12 décembre :

Le comité de la presse lilloise, premier prélèvement sur la recette de la représentation théâtrale du 28 novembre dernier	1500,00
La Musique municipale et l'Union chorale de Croix, produit net du concert du 10 courant, 285,45. Quête faite par ces sociétés, 118,68.	404,13
	1904,13
Somme déjà reçue. . . .	28,998,01
Total.	30,002,14

Denier des Écoles. — Nous rappelons que le concert annuel au profit des Ecoles libres doit avoir lieu à l'Hippodrome, dimanche prochain, 16 décembre, à huit heures du soir.

Cette solennité artistique, organisée par les dames de la ville, s'annonce sous les plus heureux auspices; aussi engageons-nous vivement les personnes qui n'auraient pas encore retenu leurs places à le faire sans retard.

On peut retenir les loges, les places à 7 francs et les places à 3 francs; elles sont toutes numérotées et la location se fait gratuitement.

Pour faire inscrire sur sa carte le numéro de la place retenue, il suffit de la présenter, rue du Vieil-Abrenvoir, chez M. Lesguillon fils, où le plan de l'Hippodrome se trouve déposé.

Il y a des places non numérotées, à 2 francs et 1 franc.

L'entrée des places à 1 franc se fera par la rue des Longues-Haies.

N. B. — Toute carte pour être admise au contrôle doit être revêtue du cachet du « Denier des Ecoles. »

Toute carte portant un numéro de place retenue doit être revêtue, en outre, d'un cachet spécial qui y sera apposé chez M. Lesguillon.

D'Artagnan a Roubaix. — M. le marquis Eugène de Montesquion qui vient de mourir avait pour nom distinctif, au milieu des membres de cette illustre famille, celui de d'Artagnan. Il descendait en ligne directe du maréchal d'Artagnan, celui-là même dont les *Mémoires* ont inspiré à Alexandre Dumas son célèbre roman des *Trois Mousquetaires*.

Car d'Artagnan n'est pas un mytbe dit l'*Echo du Nord*. Si le spirituel conteur lui a prêté d'incroyables prouesses, ce cadet de la famille Montesquiou n'en a pas moins existé, la Flandre en sait quelque chose. Le maréchal fit en effet de Roubaix son quartier général pendant la guerre de la succession d'Espagne. Il commandait alors l'infanterie française. Il ne se fit pas faute de piller la pauvre bourgade inconnue qui devait devenir plus tard une des plus grandes cités industrielles de France, et de mettre à contribution tout le pays voisin.

Arrestation d'un voleur. — La police a arrêté hier une femme, Joséphine Dhennin, rue de la Barbe-d'Or, pour vol de divers objets chez Mme Vve Lepers, rue Meyerbeer.

Arrestation d'un expulsé. — Pinsart, ferblantier, rue de la Lys, sujet belge, expulsé à la suite de nombreuses condamnations pour ivresse et coups, et qui avait été conduit mardi à la frontière, a été arrêté mercredi à midi chez lui, où la police avait été appelée parce qu'il s'était déjà mis en devoir de battre sa femme.

L'hiver. — Apportons quelques paroles d'encouragement aux roubaisiens frileux en leur apprenant que, selon toutes les probabilités, les temps froids que nous venons de traverser n'auront pas de durée.

Les savants affirment, en effet, que les 14, 17, et 18 décembre, nous aurons à subir, très probablement, de nouvelles et fortes rafales de neige, qui seront suivies de froids rigoureux, mais qué, pendans la dernière dizaine du mois, le temps sera souvent couvert ou brumeux, avec quelques gelées intermittentes qui rendront la température très supportable.

TOURCOING

Sapeurs-Pompiers. — Nous publions avec une vive satisfaction les lettres suivantes qui prouvent combien M. le Préfet sait apprécier le courage et le dévouement de nos braves Pompiers.

« Tourcoing, le 11 décembre 1883.

« Monsieur le commandant,

» J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie d'une lettre de M. le Préfet pour vous féliter, vous vos officiers et votre détachement, du dévouement que vous avez montré lors du dernier incendie de Roubaix.

» Je vous prie de faire porter cette lettre à l'ordre du jour du corps des Pompiers de Tourcoing.

» Agréez, Monsieur le commandant, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Maire de Tourcoing,
Fidèle Lehoucq, Adjoint.

Cabinet du *Préfet du Nord*

« Lille, le 10 décembre 1883.

» M. le maire de la ville de Tourcoig,

» L'incendie de la filature de MM. Dillies frères, à Roubaix, dont les conséquences sont déjà si malheureuses, eût certainement pris les propositions d'un véritable désastre, sans la promptitude et l'énergie des secours.

» Or, M. le Maire, j'ai pu apprécier toute l'efficacité du concours que le corps de sapeurs-pompiers de la ville de Tourcoing est venu apporter en cette circonstance, au bataillon de la ville de Roubaix, avec un zèle et un dévouement dignes des plus grands éloges.

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien en exprimer ma plus vive satisfaction à M. le commandant, à MM. les officiers, sous-officiers et sapeurs-pompiers de la compagnie.

» Agréez, M. le Maire, etc., etc.

» Pour le Préfet du Nord,
» Le secrétaire général délégué,
» *Signé :* Bouffet

» Pour copie conforme,
» *Le Maire de Tourcoing,*
» Fidèle Lehoucq, adjoint. »

Accident suivi de mort. — Charles Carette, demeurant rue du Tilleul, voulut entrer, lundi soir, à l'estaminet du *Lion-Vert*.

Trompé par l'obscurité, au lieu d'ouvrir la porte de l'estaminet, il ouvrit une porte voisine, et fut précipité dans la cave.

On accourut aussitôt à ses cris. On le conduisit chez lui dans un état désespéré.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, le malheureux est mort hier soir des suites de ses blessures.

Il y avait, dit-on, lésion dans la colonne vertébrale.

Chevaux emportés. — Le garçon brasseur de M. Vandebeulque du Brun Pain prenait, hier soir vers sept heures, dans l'estaminet Plouy, des rondelles vides pour mettre sur son chariot qui stationnait dans la rue,

Tout-à-coup les chevaux se mirent en marche. Ils prirent le galop, et bientôt s'emportèrent.

L'agent de police Delannoy courut résolûment à leur poursuite.

Il les atteignit, place Thiers, et, aidé d'un courageux citoyen, M. Fortrie, il les arrêta, sans qu'on eût à déplorer aucun accident.

Ouragan. — Un véritable ouragan a sévi pendant la nuit dernière et une partie de la journée, sur Tourcoing et les environs.

Quelques coups de tonnerre se sont fait entendre, et on a vu briller des éclairs d'une vive intensité.

Plusieurs arbres ont été brisés par le vent.

Certaines toitures sont fortement endommagées.

Des briques se sont pulvérisées en tombant sur le sol. L'une d'elles s'est abattue à quelques centimètres d'un ouvrier qui se rendait à son travail. Une autre a atteint à la tête un petit baudet, et lui a fait une large blessure.

Une cheminée s'est écroulée dans le quartier du Grand-Plaisir.

LILLE

La fête de la presse lilloise. — Le Comité de la presse ayant décidé que le produit de son entreprise charitable serait attribué par parties égales aux deux Comités de répartition qui fonctionnent à Roubaix, un premier versement de trois mille francs a été effectué mardi, moitié entre les mains de M. le maire de Roubaix, moitié entre les mains du Comité du *Journal de Roubaix*.

Terrible suicide. — Mardi, vers quatre heures et demie de l'après-midi, les nombreux employés de la gare St-Sauveur ont été vivement émus par une scène des plus dramatiques. Un nommé Pierre X..., dont les facultés mentales semblaient être depuis quelque temps assez vivement affectées par des chagrins domestiques, s'est précipité sous les roues de la locomotive d'un train de marchandises. La marche de ce train était ralentie, en ce moment, de sorte que le malheureux a été horriblement broyé. Quand les wagons furent arrêtés, on ne put retirer que des débris informes et des tronçons du cadavre.

Cette scène était si terrible qu'un des spectateurs, pris de faiblesse, a perdu connaissance et a dû être emporté.

Mariage. — Mardi, a eu lieu, en l'église de la Madeleine, à Lille, le mariage de M. Duhamel, substitut du procureur de la République, à Lille, avec Mlle Jeanne Méry de Montigny. M. Duhamel avait pour témoins M. Maulion, procureur général, et M. René Telliez, juge au tribunal de Lille; Mlle de Montigny, son oncle, M. Alfred de Montigny, directeur de l'*Union*, et M. Deroubaix, négociant à Lille. Le service religieux a été fait par M. Leleux, archiprêtre de St.-Bertin, à St-Omer.

Arrestation. — Un nommé Joseph Deschilder, âgé de 28 ans, né à Dunkerque, était recherché pour soustraction frauduleuse de papiers.

La police de sûreté l'a arrêté place des Reigneaux.

Académie de musique de Roubaix. — La Commission de l'Académie de musique de Roubaix informe les intéressés qu'un concours, pour l'obtention d'un emploi de professeur de la deuxième classe de piano, pour demoiselles, aura lieu dimanche 23 décembre, à dix heures du matin, à l'Académie.

Les postulants sont priés d'adresser une demande écrite à M. le maire de Roubaix, avant le 18 décembre. Ils devront justifier de la qualité de Français, et habiter Roubaix.

Pour tous les autres renseignements, s'adresser au secrétariat de l'académie (rue des Lignes, 17), tous les jours de 3 à 4 heures.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 12 décembre 1883

Présidence de M. Parenty, vice-président.

Affaire des trottoirs

Le 17 novembre 1882, M. le maire de Lille prit un arrêté enjoignant à M. Dépret et Langangne, brasseurs, boulevard Victor Hugo, à Lille, de faire le long de leur propriété un trottoir avec fil d'eau à la limite de la chaussée.

MM. Dépret et Langangne n'obtempérèrent pas à cet arrêté et furent traduits en simple police pour contravention à un arrêté pris par M. le Maire de Lille, M. le juge de police les condamna à une amende de 1 fr., et à la construction desdits trottoirs.

MM. Dépret et Langangne, voulant faire juger la question par une juridiction supérieure, interjettèrent appel de ce jugement devant le Tribunal correctionnel de Lille.

Me Verstaen, avocat, et Me Lefrancq, avoué, représentent MM. Dépret et Langangne.

Ce que M. le juge de police n'a pas fait, le Tribunal correctionnel le fera, dit Me Verstaen. Et que devait faire le juge de police ?

Il devait examiner la légalité de l'arrêté de M. le Maire. La jurisprudence est constante sur ce point. Or cet arrêté est illégal, car le Conseil d'Etat, appelé à se prononcer sur la question de 1807 a décidé que c'est seulement dans les villes où les recettes ordinaires ne suffisent point à l'établissement des trottoirs, que les préfets peuvent autoriser les villes à exiger cet établissement des propriétaires des immeubles où à les faire faire à leurs frais.

Mais les ressources de la ville sont suffisantes, dit Me Verstaen. Faites construire des trottoirs avant de donner des subventions au théâtre, aux canonniers sédentaires ; avant de dépenser l'argent de la ville à envoyer quelques ouvriers à l'Exposition d'Amsterdam, etc, etc.

Réformez votre budget et construisez vos trottoirs.

M. Sauvageol, substitut de M. le procureur de la République, essaie de démontrer le bien fondé du jugement de M. le juge de simple police.

Au dire de M. le substitut, MM. Dépret et Langangne interprètent d'une manière fausse et erronée les lois sur lesquels ils se basent. Les commentateurs eux-mêmes y mettent une plus grande circonspection.

La seule loi applicable dans la manière qui nous occupe est la loi de 1845, et cette loi enjoint de suivre les usages actuellement en vigueur et les anciens usages. Or, l'usage constant à Lille, c'est que les propriétaires construisent à leurs frais les trottoirs qui bordent leurs immeubles.

En tout état de cause, il y aurait une erreur flagrante à faire juger par un tribunal de répression l'insuffisance des revenus de la ville. Cela ne peut pas être.

Par conséquent, le jugement rendu par le tribunal de simple police est bien rendu, et M. le substitut ne demande la confirmation pure et simple.

Le tribunal retient la cause en délibéré et rendra son jugement à l'audience du mercredi 26 courant.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

Un mois de correction contre Joseph Proot, de Roubaix, pour fraude ; — trois mois de prison contre Augustin Caby, Charles Bascourt et François Springalt, également de Roubaix, pour fraude ; — un an et un jour de prison contre Pierre Douvenert, pour escroquerie au préjudice d'une cabaretière, de la rue des Trois-Couronnes à Lille — un an de prison contre Napoléon Vandeputte, de Roubaix, inculpé de vol au préjudice de M. Courouble ; — enfin Marie Feret, qui a déjà subi 28 condamnations, en subira une 29me pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Maître Cube.

L'élection des juges consulaires

Le *Journal officiel* d'hier promulgue la loi relative à l'élection des juges consulaires. L'article 1er de cette loi, qui fixe les conditions requises pour être électeur, et l'article 2, qui indique les cas d'indignité, sont particulièrement intéressants. En voici le texte :

Art. 1er. — Les membres de tribunaux de commerce seront élus par les citoyens français commerçants patentés ou associés en nom collectif depuis cinq ans au moins, capitaine au long cours et maître de cabotage ayant commandé des bâtiments pendant cinq ans, directeurs des compagnies françaises anonymes de finance, de commerce et d'industrie, agents de change et courtiers d'assurances maritimes, courtiers de marchandise, courtiers-interprètes et conducteurs de navires institués en vertu des articles 77, 79 et 80 du code de commerce, les uns et les autres après cinq années d'exercice, et tous sans exception, devant être domiciliés depuis cinq ans au moins dans le ressort du tribunal.

Sont également électeurs, dans leur ressort, les membres anciens ou en exercice des tribunaux et des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures, les présidents anciens ou en exercice des conseils des prud'hommes.

Art. 2. — Ne pourront participer à l'élection :

1° Les individus condamnés soit à des peines afflictives et infamantes, soit à des peines correctionnelles, pour faits qualifiés crimes par la loi ;

2° Ceux qui ont été condamnés pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustractions commises par les dépositaires de deniers publics, attentats aux mœurs ;

3° Ceux qui ont été condamnés à l'emprisonnement pour délit d'usure, pour infractions aux lois sur les maisons de jeu, sur les loteries et les maisons de prêts sur gages, ou par l'application de l'article 1er de la loi du 27 mars 1851, de l'article 1er de la loi du 5 mai 1855, des articles 7 et 8 de la loi du 23 juin 1857, et de l'article 1er de la loi du 27 juillet 1867 ;

4° Ceux qui ont été condamnés à l'emprisonnement par application des lois du 17 juillet 1857, du 23 mai 1863 et du 24 juillet 1867 sur les Sociétés ;

5° Les individus condamnés pour les délits prévues aux articles 400, 413, 414, 417, 418, 419, 420 421, 423, 433, 439, 443, du Code pénal, et aux articles 594, 596, et 597, du Code de commerce ;

6° Ceux qui ont été condamnés à un emprisonnement de six jours au moins ou a une amende de plus de 1,000 francs pour infraction aux lois sur les douanes, les octrois et les contributions indirectes, et à l'article 5 de de la loi du 4 juin 1859, sur le transport, par la poste, des valeurs déclarées.

7° Les notaires, greffiers et officiers ministériels destitués en vertu de décisions judiciaires.

8° Les faillis non réhabilités dont la faillite a été déclarée soit par les tribunaux français, soit par des jugements rendus à l'étranger, mais exécutoires en France ;

9° Et généralement tous les individus privés du droit de vote dans les élections politiques.

Les autres articles indiquent les conditions d'établissement et de révision des listes électorales, les conditions d'éligibilité, le mode de scrutin, le cas de nullité d'élection, etc. Le vote aura lieu en vertu de la nouvelle loi, par canton, à la mairie du chef-lieu.

AFFAIRES MILITAIRES

D'après une circulaire que le *Journal officiel* a publiée ce matin, les anciens engagés conditionnels des classes 1875, 1876 et 1877, appartiennent aux armes de l'infanterie et du génie, et qui ont obtenu la note *bien* à l'expiration de leur volontariat, seront admis à concourir pour le grade de sous-lieutenant de réserve d'infanterie. Ceux d'entre eux qui exprimeront à l'autorité militaire l'intention de subir les épreuves d'aptitude devront être convoqués devant les Commissions d'examen, qui commenceront leurs opérations le 7 janvier prochain.

Les candidats seront placés par ordre de mérite, et les cinquante premiers seront proposés pour le grade de sous-lieutenant de réserve. Pour le gouvernement militaire de Paris, le nombre des candidats à proposer atteindra 200. Seuls, les anciens engagés conditionnels, dont les occupations journalières sont compatibles avec les obligations imposées aux officiers de réserve, seront convoqués devant les centres d'examen.

ULYSSE BUTIN

Comme nous l'avons annoncé, l'école française de peinture vient de perdre un des artistes qui l'honoraient le plus : Ulysse Butin, un enfant de notre région, fort connu à Lille, l'auteur de l'*Attente*, du *Vœu*, de la *Mise à l'eau*, est mort hier à Paris d'une maladie de foie qui le minait douloureusement depuis un certain temps.

Ulysse Butin était âgé de quarante-six ans. Il avait produit déjà une œuvre considérable, de la plus haute valeur. Il aimait et respectait son art. Tous ses tableaux prouvent un talent sérieux, des études consciencieuses et sévères, une sincérité artistique bien rare. Il n'a jamais sacrifié au veau d'or, aussi son œuvre restera-t-elle tout entière, parce qu'elle constitue une œuvre de vrai artiste. L'*Enterrement de Villerville* n'est-il pas un des meilleurs tableaux du Luxembourg ?

Ulysse Butin avait été nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1881; le jury de l'exposition d'Amsterdam lui avait décerné une médaille d'or.

En ces derniers temps, il travaillait à une décoration très-importante pour l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin, sa ville natale. Le sujet représentait *Le comte de Vermandois octroyant les franchises à la ville de Saint-Quentin*. Ce tableau, malheureusement n'est point achevé.

Le pauvre grand artiste laisse deux orphelins, deux petits enfants.

CHRONIQUE RELIGIEUSE. — M. l'abbé Poulet, curé d'Estournel, est transféré à Forest (près Landrecies).

M. l'abbé Cattelin, curé de Forest, est transféré à Roubaix, Saint-Rédempteur.

M. l'abbé Esquive, curé de Rumilly, est transféré à Curgnies.

M. l'abbé Taquet, curé de Curgnies, est transféré à Rumilly.

M. l'abbé Dekorvel, curé de Craywick, est transféré à Steene.

M. l'abbé Lordénimus, vicaire à Neuville-en-Ferrain, est nommé curé de Craywich.

La tempête à Dunkerque

Tempête épouvantable qui empêche de relever la drague coulée, de sorte que le port est toujours interdit et que l'épave malgré cela cause des accidents. Le sloop *Charles*, d'Harfleur, s'est jeté dessus et a brisé les appareils servant au relèvement, puis le bateau de pêche *Souvenir*, de Gravelines, s'est fait des avaries en touchant contre elle.

Cette interdiction du port cause aussi une perte sensible commerciale ; l'*Argosy*, venant de La Plata, a dû décharger au Havre au lieu de venir à Dunkerque. Il est question d'employer la dynamite pour dégager le chenal.

***

Le Bon Père, brick venant de Vannes avec un chargement d'orge s'est mis à la côte près le Casino. L'équipage a été sauvé par le canot de sauvetage. Le navire est considéré comme à peu près perdu.

***

La corvette des pilotes n° 2 s'est jetée en entrant contre l'estacade Est et s'est fait de telles avarie, qu'arrivée à son mouillage elle a coulé immédiatement. On redoute de nouveaux sinistres, car la tempête redouble d'intensité,

NORD

Rectification. — C'est par erreur que nous avons rangé M. Gustave Mazure parmi les députés du Nord qui ont voté contre l'amendement de MM. Paul Bert et Philippoteaux.

M. Mazure n'a voté ni pour ni contre cet amendement.

Ainsi que M. de Marcère, M. Mazure s'est abstenu.

Douai. — *Chemin de fer de Douai à Tournai.* — M. le sous-préfet vient de recevoir une lettre de M. le préfet du Nord lui faisant connaître que la ligne d'Orchies à Tournai, par Bachy, sera livrée à l'exploitation, à partir du jeudi 20 décembre prochain, pour le service des voyageurs et des marchandises à grande et petite vitesse.

Faux billets. — Le ministre des finances vient d'inviter les trésoriers généraux à informer le public qu'il circule une certaine quantité de faux billets de la banque de France.

Ces billets paraissent tous datés du 7 février 1876 et sont numérotés, au milieu, d'un nombre commençant par 20 545.

Le papier est grossier et les dessins sont empâtés; néanmoins, ils se font presque partout accepter, surtout dans le petit commerce.

Orchies. — D'après les divers renseignements qui nous sont fournis par des personnes dignes de foi, nous pouvons affirmer que la faillite Warocquier, d'Orchies, ne remboursera pas à ses créanciers plus de 40 à 45 pour cent. Aussi des personnes qui avaient confié leur argeut sur simple reconnaissance se trouvent aujourd'hui dans un état de gêne incroyable. Le passif serait, nous dit-on, de 4 à 500,000 fr.

Maubeuge. — Un ouvrier de M. Zimmo, horloger, se présentait dans l'estaminet Wallerand, faubourg Saint-Guislain, demandant aux consommateurs s'ils avaient des montres à réparer. Plusieurs confièrent leurs montres, mais lorsqu'ils allèrent les réclamer à M. Zimmo, celui-ci leur apprit que cet ouvrier ne travaillait plus chez lui et que ces montres ne lui avaient pas été remises.

La police est sur les traces de cet escroc.

Cambrai. — L'avant-dernière nuit, pendant que l'ouragan qui s'est déchaîné sur notre ville était dans toute sa fureur et que les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient avec une rapidité effrantó, un phénomène assez curieux a été constaté.

Des étoiles filantes sillonnaient le ciel en telle quantité que l'on eût pu croire qu'une pluie de feu allait s'abattre sur nous.

Ce phénomène s'est produit à deux reprises différentes, vers trois heures et vers cinq heures.

DANS LA CARRIÈRE DE LEZENNES. — On sait que d'immenses souterrains existent à Lezennes, qu'ils s'étendent jusque sous le hameau de l'Arbrisseau et même jusque sous une partie de Moulins-Lille. Ces catacombes sont d'une antiquité très grande ; pendant longtemps on retira de Lezennes les *blancs* qui servirent à l'édification des maisons de Lille. Les habitants de Lezennes ont presque tous une descente dans les carrières qui leur servent de caves et de magasins ; on y fait aussi la culture des salades et des champignons. Ces souterrains forment un dédale inextricable et bien peu de gens peuvent s'y retrouver même dans le quartier qui correspond à leurs propriétés.

De temps en temps, des touristes, attirés par l'inconnu et le désir de visiter ces fameuses carrières, viennent, sous la conduite d'un guide, explorer une partie de ces profondeurs immenses. C'est ce qu'ont voulu faire dimanche dernier trois jeunes gens de Lille. Ils prirent un guide qui, lui-même, se munit d'une chandelle et d'allumettes et ils partirent.

L'exploration était très curieuse. les jeunes gens s'amusaient beaucoup. lorsque tout-à coup le guide se déclara perdu, et en voulant chercher une issue nos aventuriers s'égarèrent de plus en plus.

Bientôt la chandelle s'éteignit ; on fit feu de ce que l'on put, les allumettes d'abord, les papiers ensuite, les mouchoirs jusqu'à extinction de tout objet capable de leur donner de la lumière.

Pendant plusieurs heures les pauvres naufragés restèrent ainsi en proie aux angoises les plus mortelles, sans lumière, sans nourriture, avec la mort comme perspective. C'est en tremblant qu'ils se rappelèrent la terrible histoire de M. Puy, champignonniste qui resta plusieurs jours dans les carrières et qu'on retrouva épuisé de fatigue et mourant de faim.

Une lumière apparut enfin, c'était un habitant de Lezennes qui descendait planter des chicorées Nos jeunes gens se précipitèrent vers lui et remercièrent leur libérateur qui, sans le vouloir, venait d'opérer un magnifique sauvetage.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 12 décembre. — Adolphe Deruyck, rue de Rome, cour Parent, 9. — Eulalie Ronsse, rue de Rohan, 10. — Elisa Bové, chemin des Couteaux, maisons Ivo Dehenvre. — Juliette Renard, rue du Footenoy, 124. — Edonard Roussel, rue des Vélocipèdes, 1. — Elisa Vannès, rue de la Limite, 4. — Henri Galle, rue de Beaurewaert, maisons Loridan, 14.

Déclarations de décès du 12 décembre. — Virginie Vanbellingbeo, 10 mois rue de Tourcoing, 1re cour Flipo. — Wannègue, présenté sans vie, rue de Blanchemaille, 82. — Pierre Demoor, 4 mois, rue des Longues-Haies, cour Saint Joseph, 2. — Gabrielle Turpyn, 10 jours, rue du Pile, maisons Pierre Desprez, 22.— Gustave Roussel, 3 jours, rue de la Chaussée, cour Cantraine, 3. — Joséphine Lefebvre, 20 ans, piqûrière, Hôtel Dieu. — Charles Gilles, 14 jours, rue Solférino, cour Graeve, 3.

Etat-Civil de Wattrelos. — Déclarations de naissances du 2 au 9 décembre. — Victor Vanleputte, Tut quet. — Hélène Verhaeghe, Hautes Vues — Clément Vercleven, Beck. — Palmyre Leclercq, St Liévin. — Laurent Vossart, Sartel. — Anatole Hoebain petit Tournay. — Coralie Prut, Labonreur. — Marie Codron, St Liévin. — Laure Clarhaut, Baillerie. — Victor Feys, Flenry.

Déclarations de décès du 2 au 9 décembre. — Zénobine Duhamel, 69 ans 8 mois, ménagère, Vieille Place. — Catherine Renard, 69 ans 4 mois, ménagère Hôpital.

Publications de mariages du 9 décembre. — Louis Monet, 25 ans, tisserand et Pulchérie Vandenberghe, 23 ans, journalière.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille SELLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph SELLE, décédé à Roubaix, le 12 décembre 1883, à l'âge 46 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 14 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 15 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, au Pont-Rouge.

Les amis et connaissances de la famille HÉLIN-DUPREL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Amand-Joseph HÉLIN, ancien brigadier de douane, décédé à Tourcoing, (Blanc Seau), le 12 décembre 1883, à l'âge de 80 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 14 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 15 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Eloi, Blanc Seau). — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, 78.

Les amis et connaissances de la famille GROS SAUVAGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle SAUVAGE, décédée à Wasquehal, le 10 décembre 1883, dans sa 43e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le mercredi 12 courant, à 4 heures et au Service Solennel, qui aura lieu le jeudi 13 dudit mois, à 11 heures, en l'église ne Wasquehal, sa paroisse, d'où son corps sera conduit à Sin-le Noble, où un Convoi et Service Solennnels, seront célébrés le vendredi 14, à 11 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, pavé du Petit Wasquehal.

Vous êtes aussi prié d'assister aux Obits Solennels, qui seront chantés en l'église de Wasquehal, le lundi 24 décembre, à 11 heures, et en l'église de Sin le-Noble, le lundi 7 janvier 1884, à 11 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille SAULTOIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Julie-Louise SAULTOIS, décédée à Roubaix, le 11 décembre 1883, à l'âge de 53 ans et 7 mois, sont priés de considérer le present avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 13 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 14 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 13, à 4 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire rue Pellart, 61.

BELGIQUE

— *Inondations à Anvers.* — On écrit d'Anvers.

« L'Escaut est sorti de son lit. Tous les nouveaux quais ainsi que quelques rues environnantes sont inondées. On travaille activement au sauvetage des marchandises. Le vent continue à souffler violemment du Nord-Ouest. L'eau baisse actuellement, La marée haute était à deux heures. »

— On nous écrit de Hofstade :

« Notre commune a été inondée par le débordement de la Baerebeke.

La Senne nous a submergés de nouveau. La digue de cette rivière s'est rompue dans la nuit du 23 au 24 novembre sur une largeur de quinze mètres, sur le territoire de la commune de Sempst mais du côté d'Hofstade. Une grande partie de nos terres ensemencées ont été envahies.

Mons. — *Affaire Villegoureix.* — M. Ch. Berger annonce qu'il a interjeté appel du jugement du tribunal de Mons qui l'a condamné pour le délit de presse, à 2,000 francs d'amende et à l'insertion du dispositif du jugement dans quatre journaux au choix de Villegoureix.

Tournai. — *Vol audacieux.* — On parle à Tournai d'un vol audacieux commis dimanche soir à Warchin. Deux hommes se sont introduits dans la maison d'une ménagère qui était seule au logis, et l'ont menacée de la tuer si elle ne leur donnait pas son argent. La pauvre femme épouvantée leur indiqua l'endroit où se trouvait une somme de 125 francs environ, que les malfaiteurs emportèrent. On raconte encore que ces deux hommes avaient la figure noircie et que l'un d'eux aurait dit à la femme : « Inutile d'appeler au secours ! Personne ne viendra. Nous savons que ton mari est au cabaret, on train de jouer aux cartes. »

Liège. — Des malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière dans l'église Sainte-Foy, à Liége, et ont volé un ciboire, des calices, des croix en or et en argent, et divers autres objets de valeur.